Les personnels du collège XXXXX

À

Mme le Recteur de l’Académie de Lille

S/C de M/Mme le/la Principale (si le courrier n’est pas établi au nom du Snes-FSU)

Mme le Recteur,

Comme le vous le savez, le décret n° 2021-825 du 28 juin 2021 a modifié le décret n° 2015-1087 du 28 août 2015 afin de créer une part modulable à l'indemnité de sujétions pour les personnels affectés en « réseau d'éducation prioritaire renforcé ».

Pour l’année scolaire 2021-22, l’évaluation de « l’engagement professionnel collectif » devait se terminer en décembre 2021, pour un versement de l’indemnité en février 2022 aux agents concernés (Circulaire du 30-6-2021).

En dépit de l’engagement professionnel sans faille des équipes, confrontées aux effets de la crise sanitaire sur leurs conditions de travail, et à un risque de décrochage accru de nos élèves auquel nous avons fait face du mieux que possible, nous constatons que la part modulable établie pour notre établissement correspond au niveau *[le plus bas, à savoir 200 E net) [médian, à savoir 360 E net]*.

Il semble donc que vos services aient considéré que nous ne méritions pas la pleine reconnaissance de notre investissement dans les dispositifs d'accompagnement des élèves pour réduire les effets de la crise sanitaire. Ce constat ne correspond en rien aux efforts quotidien engagés par chacun et par chacune, et y compris par les AED AESH totalement exclu.e.s du dispositif indemnitaire.

Le montant de la part modulable étant « déterminé à l'issue de chaque année scolaire par le recteur d'académie », et pour l’année 2021-22 en vue de la mise en paiement en février 2022, nous sollicitons votre éclairage pour connaître les indicateurs utilisés pour évaluer notre établissement, le niveau établi pour chacun d’entre eux, et les modalités de classement qui ont conduit à lui affecter la part *[la plus basse] [médiane].*

Nous souhaitons aussi que soit reconnu à sa juste valeur l’engagement de tous les agents et que le taux maximal nous soit impliqué. Nous revendiquons aussi que les AED, particulièrement impacté.e.s par la crise, et les AESH qui ont plus que jamais contribué à l’accompagnement des élèves ESH, voient leur engagement professionnel reconnus financièrement.

*Les personnels du collège XXXXXXXXXXXXX*

*OU*

*Pour la section locale du Snes-FSU (noms et signatures*

*OU*

*Ou les représentants des personnels d’enseignement et d’éducation au Conseil d’Administration*

*OU*

*SOUS FORME DE PETITION : SIGNATURES DE TOUS LES COLLEGUES EN ACCORD AVEC LE COURRIER*